



Droit de visiter un enfant.

Par **Bérénice**, le **13/03/2009** à **23:06**

Bonjour, voici la situation:
Mon ami pense avoir eut un enfant avec une autre femme il y a 7an. En effet à cette époque ses relations avec elle étaient ambiguës et il ne sait pas vraiment si cet enfant est le sien. La mère de l'enfant s'en occupe mais ne souhaite plus que mon ami lui rende visite. A-t-il des droits concernant cet enfant? Peut-il demander un droit de visite? sachant qu'il considère cet enfant comme le sien et que l'enfant appel même la mère de mon ami "gran mère". Est-il obliger d'effectuer un test de paternité?
Merci par avance pour votre réponse.
Cordialement.